

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1121

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« est remis en vigueur »,

les mots :

« antérieur redevient applicable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.